



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 NOV. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 16 novembre 2021 (convocation du 03 novembre 2021)**

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Béatrice de FRANÇOIS à M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/06/09P

**CONTENTIEUX PRUD'HOMAL : AUTORISATION DE DEFENDRE
LES INTERETS DE LA REGIE**

Suite aux arrêts maladies successifs de l'auxiliaire canin de la Régie depuis le 14 novembre 2019 et alors même que ce dernier n'a pas repris son poste depuis cette date, METPARK a cessé de prendre en charge les frais relatifs à l'entretien et aux soins de son chien, celui-ci n'exerçant plus ses fonctions au profit de la Régie.

En effet, par délibération n° 2016/07/05P en date du 06 décembre 2016, le conseil d'administration avait accepté la prise en charge directe par la Régie de l'ensemble des frais liés à l'animal dans la mesure où il travaillait pour les besoins de METPARK.

Une procédure contentieuse devant le conseil des Prud'hommes a été initiée par l'auxiliaire canin en vue de la contestation de cette disposition.

Par cette procédure, le requérant conteste cette décision et demande que lui soient accordés le paiement des frais engagés depuis 2 ans relatifs au chien, le paiement des rappels de salaires et primes sur objectifs des années 2019 et 2020, ainsi qu'une condamnation au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La Régie conteste ces demandes en tous points.

L'audience devant le bureau de conciliation et d'orientation est fixée au 07 janvier 2022.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général de la Régie à engager la défense des intérêts de METPARK devant le conseil des Prud'hommes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 16 novembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT